

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 décembre 2004

Original: français

---

**Lettre datée du 20 décembre 2004, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la République démocratique du Congo auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la République démocratique du Congo a pris bonne note de la déclaration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) par laquelle la MONUC s'est dite convaincue de l'entrée en territoire congolais des troupes rwandaises d'agression au lendemain des menaces proférées par les autorités de la République rwandaise.

Fort de l'entêtement persistant de ces autorités à défier la communauté internationale, notamment par leur refus de retirer leurs troupes du territoire congolais, mon gouvernement demande instamment au Conseil de sécurité de bien vouloir, comme stipulé dans la déclaration de son Président en date du 7 décembre 2004 (S/PRST/2004/45), examiner d'urgence les mesures à prendre à l'encontre des dirigeants rwandais, lesquels par leurs actions compromettent le processus de paix et de transition en République démocratique du Congo et sont à l'origine de la nouvelle crise humanitaire qui frappe encore pour la population congolaise des provinces du Kivu, laquelle subit depuis plus de six ans les effets néfastes de l'occupation rwandaise.

Vu ce qui précède, mon gouvernement demande plus précisément au Conseil de sécurité de :

1. Imposer un embargo total sur les ventes d'armes à destination de la République rwandaise;
2. Décréter une suspension ciblée de l'aide tant bilatérale que multilatérale destinée au Rwanda tout en prenant soin de ne pas pénaliser la population rwandaise qui souffre également des politiques terroristes et bellicistes de ses dirigeants, mais en brisant le lien entre cette aide et la poursuite de ce conflit ayant pour fond la continuation de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, notamment le coltan dont la valeur connaît une hausse substantielle dans les marchés;
3. Geler les biens et interdire les déplacements des hauts dignitaires rwandais, plus précisément M. Paul Kagame et son entourage direct.



Mon gouvernement demande en outre au Conseil de sécurité d'exiger du Rwanda le retrait immédiat et sans condition de ses troupes du territoire congolais, ainsi que le strict respect de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo.

Mon gouvernement, qui invite le Conseil à donner une suite à la présente, le prie de bien vouloir la faire circuler comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Atoki **Ileka**